

## DÉTERMINANTS PERSONNELS DE L'IMPLICATION DES ÉLÈVES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE YAOUNDE AUX ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

Josué NGNOMBOUOWO TENKUE, *Université de Yaoundé I, [josuetenkue@gmail.com](mailto:josuetenkue@gmail.com)*  
Mireille Albertine NGANLI NGOU ; *Faculté des Sciences de l'Éducation ; Université de Yaoundé 1, [mireillewab@gmail.com](mailto:mireillewab@gmail.com)*  
Vandelin MGBWA, *Université de Yaoundé I, [mgbwvandelin@yahoo.fr](mailto:mgbwvandelin@yahoo.fr)*

### Résumé :

La présente étude explore les déterminants personnels de l'implication des élèves d'enseignement secondaire aux activités extrascolaires. Elle part du constat selon lequel malgré le caractère obligatoire des activités para, post et péri-scolaires au sein des établissements (Arrêté N°242M/L/729/MINEDUC/MJS), leur existence demeure facultative. Lorsqu'elles existent, elles privilégient les domaines scientifiques, au détriment du sport, de l'art, du social, des médias, de la politique, etc. Pourtant, à en croire les théoriciens, chaque activité post et périscolaire participe du développement, du dépassement et de l'épanouissement des élèves et contribue à l'équilibre de leurs composantes physiques, intellectuelles, affectives, éthiques ou sociales. L'étude repose sur un paradigme exploratoire et adopte une méthodologie qualitative. Elle s'est adressée aux élèves de Terminale du Lycée Bilingue d'Etoug-Ebé et du Collège François Xavier Vogt, deux établissements d'enseignement secondaire de la ville de Yaoundé. Les données, collectées à l'aide des focus group discussion auprès desdits élèves et analysées grâce à l'analyse de contenu thématique, montrent que les élèves s'impliquent davantage dans les activités post et périscolaires lorsque celles-ci les aident à mieux comprendre leurs matières de premier groupe. Au Cameroun, les jeunes qui s'inscrivent dans les associations veulent tout simplement « joindre l'utile à l'agréable ». Comme perspectives, chaque établissement gagnerait à promouvoir la formation des clubs en fonction des champs disciplinaires des élèves.

**Mots-clés :** *Activités parascolaires, activités postscolaires, activités périscolaires, focus group discussion, élèves.*

### Personal determinants of secondary school students' involvement in extracurricular activities in Yaoundé

#### Abstract:

This study explores the personal-related determinants of secondary school students' involvement in community activities. It is based on the observation that, despite the compulsory nature of after-school and extracurricular activities within schools (Decree No. 242M/L/729/MINEDUC/MJS), their existence remains optional. When they do exist, they favour scientific subjects at the expense of sport, art, social studies, media, politics, etc. However, according to theorists, each after-school and extracurricular activity contributes to the development, advancement and fulfilment of students and helps to balance their physical, intellectual, emotional, ethical and social components. The study is based on an exploratory paradigm and adopts a qualitative methodology. It targeted final-year pupils at the Lycée Bilingue d'Etoug-Ebé and the Collège François Xavier Vogt, two secondary schools in the city of Yaoundé. The data, collected through focus group discussions with the students and analysed using thematic content analysis, show that students are more involved in after-school and extracurricular activities when these help them to better understand their core subjects. In Cameroon, young people who join associations simply want to 'combine business with pleasure'. Looking ahead, each school would benefit from promoting the formation of clubs based on the students' subject areas.

**Keywords:** After-school and extracurricular activities, academic career, focus group discussion, students.

## **Introduction**

L'association est autant vieille que la vie en société. Depuis toujours et dans toute société, les hommes ont sans cesse éprouvé le désir de se mettre ensemble pour diverses raisons (partage de connaissances, épanouissement, développement des compétences...). Par ailleurs, le regroupement de plusieurs personnes en association a été pendant longtemps combattu par les politiques. En effet, les mouvements associatifs au départ avaient pour la plupart comme objectif principal la réclamation des droits et libertés des citoyens. Le régime dictatorial des États de l'époque ne favorisait pas la création des groupes associatifs, plusieurs associations fonctionnaient dans la clandestinité. En effet, l'autorité étatique mettait certaines conditions strictes au fonctionnement des associations. Aucun cadre légal n'était accordé à l'exercice de la liberté d'association. Il existait plusieurs conditions à cette liberté.

Le code pénal Belge de 1830 (Defourny, 1992 ; Nganli Gou, 2025, p. 4) stipule dans son article 291 que « nulle association de plus de 20 personnes dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sous des conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société ». Selon ce code pénal, l'hostilité reste entière à l'égard des corps intermédiaires. On pourra donc dire que la plupart des régimes de l'époque institués dans plusieurs pays avant leur indépendance, ont généralement interdit aux associations à but non lucratif la libre pratique de leur fonctionnement. Plusieurs associations évoluaient dans la clandestinité. La résolution de certains problèmes sociétaux et politiques par ces associations « non autorisées » a finalement favorisé la libération de la pratique associative dans la plupart des pays.

En Belgique, la loi du 27 juin 1921 offrira à toute « association à but non lucratif » la possibilité d'acquérir la personnalité morale, c'est à dire d'avoir une existence propre, des droits et des obligations distinctes de ceux des membres qui la composent. Certes, cette liberté fait suite à l'acquisition de l'indépendance de ces différents États. Avec l'évolution de la société et l'avènement de la démocratie dans plusieurs États du monde, des lois ont été votés à cet effet. On retrouve les mouvements associatifs dans divers secteurs d'activités et milieux de la société. Les jeunes, les adultes et même les vieillards s'y intéressent de plus en plus. Comme toute activité, la vie associative fonctionne selon des lois et décrets de la structure à laquelle elle appartient (Defourny, 1992, Nganli Gou, 2025, p. 5). La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) dans son article 2 stipule que « toute personne a le droit de réunion pacifique et d'association ». La convention Européenne des droits de l'Homme (1950), article 11, stipulant que « toute personne a le droit de s'associer librement avec d'autres, y compris le droit de constituer des syndicats et de s'affilier pour la protection de ses intérêts ».

Au Cameroun, les activités associatives fonctionnaient aussi dans l'illégalité jusqu'après l'indépendance. C'est seulement après la proclamation de l'indépendance plus exactement le 12 juin 1967 par la loi n° 67/ LF/19 du 12 juin 1967 qu'a été régi au Cameroun le cadre normatif sur la liberté d'associations. Ladite loi a été abrogée depuis 1990 du 19 décembre 1990 par la loi n°90/053 du 19 décembre 1990, article 2, portant liberté d'association au Cameroun ; elle stipule dans son article 2, que l'association est la convention par laquelle des personnes mettent en commun leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager les bénéfices. Depuis lors, plusieurs associations sont créées. Par ailleurs, l'association n'acquière la personnalité juridique que si ses fondateurs (3 au moins) font une déclaration à la préfecture de son siège. L'État est donc celui qui donne à toute association son existence légale.

L'État est aussi celui-là qui peut décider de suspendre toute activité d'une association. Comme dans tout État qui se respecte, le récépissé est délivré si l'association ne poursuit pas des objectifs contraires à la constitution du Cameroun, aux lois en vigueur au Cameroun et aux bonnes mœurs. En effet, l'article 4 de la loi de 1990 stipule que les associations fondées sur une cause ou en vue d'un objet contraire à la Constitution, aux lois et aux bonnes mœurs, notamment à la sécurité, à l'intégrité territoriale, à l'unité nationale, à l'intégration nationale et à la forme

républicaine de l'État, sont nulles et sans effet. Dans le chapitre 2 de la même loi portant sur la dissolution, il est précisé ce qui suit :

- Art 12 stipule que, par décision judiciaire à la diligence du Ministère public ou à la requête de tout intéressé en cas de nullité prévue à l'article 4. Le jugement ordonnant des locaux et / ou l'interdiction de toute réunion des membres de l'association est exécutoire nonobstant toute voie de recours.
- Art. 13- (1) le Ministre chargé de l'Administration Territoriale peut, sur proposition motivée du préfet, suspendre par arrêté, pour un délai maximum de trois (3) mois, l'activité de toute association pour trouble à l'ordre public ; (2) - le ministre chargé de l'administration territoriale peut également, par arrêté, dissoudre toute association qui s'écarte de son objet et dont les activités portent gravement atteinte à l'ordre public et à la sécurité de l'État.

Il existe au Cameroun diverses formes d'associations et leur vie varie selon la forme sollicitée. Les plus connues sont les associations déclarées, les associations autorisées et les associations agréées. Les associations, en plus de missions spécifiques, jouent un rôle d'accompagnement de l'État dans la réalisation de leurs différentes missions dans des domaines spécifiques (Éducation, social, économique, politique.....).

En ce qui concerne le domaine de l'éducation, objet de ce travail, l'activité associative est désignée sur le sigle « activités extrascolaires » composées d'activités para, post et péri scolaires. L'arrêté interministériel n°242M/L/729/MINEDUC/MJS portant organisation de ces activités au sein des établissements scolaires a donné une forme légale à la pratique des activités associatives par les élèves. Elle stipule en son article 2 que ces activités ont pour but de favoriser la formation théorique d'une part, et d'autre part de donner un enseignement pratique complémentaire destiné à faire de tout élève en fin de scolarité, qu'il soit titulaire ou non d'un diplôme, un agent de développement. Les ministères de l'éducation Nationale aujourd'hui (ministère des enseignements secondaire et ministère de l'éducation de base) et le Ministère de la jeunesse et des sports aujourd'hui (ministère de la jeunesse et de l'éducation civique et ministère du sport de de l'éducation physique) se sont mis ensembles pour l'encadrement complet des jeunes et leur épanouissement total.

L'article 4 de cet arrêté stipule que la pratique de ces activités vise essentiellement l'idéal du progrès humain et/a pour but :

- l'éducation morale, civique et intellectuelle de l'élève ;
- l'entraide et la solidarité ;
- l'acquisition du sens de responsabilité ;
- le développement de l'esprit coopératif ;
- le rayonnement de l'établissement scolaire.

L'Institut National de la Jeunesse et des sports (INJS) est chargée de former des cadres habilités à animer ces activités dans les établissements scolaires. Ces activités peuvent être organisées soit à l'intérieur de l'établissement scolaire, soit à l'extérieur. Les activités parascolaires, périscolaires et postscolaires sont des activités qui alimentent la vie associative au sein des établissements scolaires. Précisons cependant ici que, bien que se déroulant dans le cadre scolaire, ces activités ne font pas partie des programmes d'études officiels. Elles viennent compléter la formation physique, morale ou intellectuelle des enfants.

Les activités périscolaires sont l'ensemble des actes, des occupations ou des travaux qui se déroulent autour de l'école. Ce sont des activités qui, sans s'insérer dans le cadre de l'enseignement, complètent la formation physique, morale ou intellectuelle visée par l'enseignement dispensé. Ces activités ont un caractère obligatoire et sont reliées directement aux activités vécues en classe. Leur but est de consolider et de susciter des apprentissages qui ne peuvent pas habituellement se faire à l'école. C'est pourquoi, elles se déroulent généralement hors de la classe et parfois hors de l'école. Les activités périscolaires respectent le programme officiel. Mais les méthodes et les stratégies d'enseignement ne sont pas toujours celles prescrites à l'école par les textes officiels. En effet par

la réalisation de ces activités, l'école peut avoir besoin des services d'une personne ou d'une structure extérieure à l'école. L'élève peut aussi choisir d'apprendre, soit en autonomie, soit avec un camarade ou un groupe de camarades, soit avec une personne extérieure.

Les activités parascolaires sont l'ensemble des actes, des occupations et des travaux qui se déroulent « à côté », et donc parallèlement à l'école. Ce sont des activités facultative initiées par l'établissement scolaire afin de promouvoir et de développer les intérêts des élèves. Les activités parascolaires peuvent être pratiquées au sein de l'école, mais leurs contenus, leurs méthodes et leurs stratégies d'apprentissage restent en marge des programmes, horaires et instructions officielles ; les personnes chargées de l'enseignement ou de l'instruction peuvent également être extérieures à l'école.

Les activités post-scolaires sont généralement destinées à compléter la formation des adolescents après leur scolarité. Elles regroupent l'ensemble des occupations et/ou des activités de recyclage ou de remise à niveau qui ont lieu après la scolarité obligatoire. Elles peuvent cependant ne pas s'inscrire dans le cadre d'un apprentissage et revêtir un caractère purement social. Les élèves ne sont pas toujours impliqués même si on utilise souvent les locaux et les infrastructures de l'école. Cet ensemble d'activités complètent la formation physique, morale ou intellectuelle des élèves. Elles ont une valeur éducative, didactique et participent au rayonnement de l'école dans le milieu. Dans le cadre de l'éducation spécialisée plus précisément dans le domaine de l'intervention et l'action communautaire, ces activités sont adaptées à la situation de l'élève.

Ces activités animent la vie associative et assurent la formation pratique de l'élève. L'enseignement est généralement théorique ; en plaçant l'élève dans la vie réelle et concrète, elles lui fournissent les occasions de mettre en pratique ses connaissances théoriques, de les mesurer et de les affermir. Grâce aux activités parascolaires, périscolaires et post-scolaires, l'école se transforme en un centre culturel et social où les apprentissages, les travaux facilitent le jaillissement et la mise à profit des talents. L'école contribue la vie culturelle et économique du milieu, elle devient alors un excellent moyen de promotion sociale.

Si les activités associatives au sein des établissements (activités péri, para ou post scolaires) complètent la formation physique, morale ou intellectuelle des élèves, ont un caractère obligatoire (Arrêté N°242M/L/729/MINEDUC/MJS) et sont reliées directement aux activités vécues en classe, leur existence demeure facultative. Lorsqu'elles existent, elles privilégient les domaines scientifiques, au détriment du sport, de l'art, du social, des médias, de la politique, etc. Pourtant, à en croire les théoriciens, chaque activité post et périscolaire participe du développement, du dépassement et de l'épanouissement des élèves et contribue à l'équilibre de leurs composantes physiques, intellectuelles, affectives, éthiques ou sociales. De tels manquements observés dans la mise en place des activités ne peuvent aller sans conséquences sur le parcours scolaire desdits élèves.

## **1. Méthodologie**

### **1.1. Type d'étude**

L'étude repose sur un paradigme exploratoire et adopte une méthodologie qualitative. Elle s'est adressée aux élèves de Terminale du Lycée Bilingue d'Etoug-Ebé et du Collège François Xavier Vogt, deux établissements d'enseignement secondaire de la ville de Yaoundé. Dans cette perspective, la démarche qualitative fait une large place aux notions de quotidien et de vécu sans lesquelles plusieurs facettes de la réalité psychique peuvent échapper à la connaissance.

### **1.2. Population de l'étude**

Deux établissements scolaires ont été choisis : le Collège François-Xavier Vogt et le Lycée Bilingue d'Etoug-Ebé. Les participants à cette étude sont des élèves de la Terminale, toute série confondue, tel que le décrit le tableau suivant :

**Tableau 1 : Tableau récapitulatif des caractéristiques des participants**

| Pseudonyme                          | Tranche d'âge | Sexe | Statut   | Spécialité                      | Club fréquenté               | Responsabilité            |
|-------------------------------------|---------------|------|----------|---------------------------------|------------------------------|---------------------------|
| <b>COLLÈGE FRANÇOIS-XAVIER VOGT</b> |               |      |          |                                 |                              |                           |
| Anas                                | 17-19 ans     | F    | Nouvelle | Maths-Physique-Chimie           | Communication                | Présidente                |
| Meng                                | 17-19 ans     | F    | Nouvelle | Littérature et Langue Française | Mode et hôtesse              | Trésorière                |
| Mail                                | 17-19 ans     | M    | Nouveau  | Sciences Économique et Sociale  | Communication                | Censeur                   |
| Namaki                              | 14-16 ans     | M    | Nouveau  | Sciences Économique et Sociale  | Sport                        | Membre actif              |
| Andy                                | 17-19 ans     | F    | Nouvelle | Littérature et Langue Française | Gestion & hôtesse            | Présidente                |
| Boyo                                | 17-19 ans     | M    | Nouveau  | Littérature et Langue Française | Culturel                     | Simple membre             |
| <b>LYCÉE BILINGUE D'ETOUG-EBÉ</b>   |               |      |          |                                 |                              |                           |
| Agok                                | 14-16 ans     | M    | Nouveau  | Maths-Physique-Biologie         | Informatique<br>Cricket      | Membre actif<br>Capitaine |
| Kenzo                               | 17-19 ans     | F    | Nouvelle | Maths-Physique-Biologie         | Sciences &<br>Mathématiques  | Membre actif              |
| Fredo                               | 17-19 ans     | M    | Nouveau  | Maths-Physique-Biologie         | Chimie                       | Simple membre             |
| Foken                               | 17-19 ans     | F    | Nouvelle | Maths-Physique-Biologie         | Physique-Chimie-<br>Sciences | Simple membre             |
| Zaki                                | 17-19 ans     | F    | Nouvelle | Maths-Physique-Biologie         | Sciences &<br>Mathématiques  | Simple membre             |
| Arielle                             | 14-16 ans     | F    | Nouvelle | Maths-Physique-Biologie         | Physique-Chimie-<br>Sciences | Simple membre             |

### **1.3. Procédure**

Les rencontres avec les participants à cette étude se sont faites au Bureau des responsables des activités post et périscolaires des deux établissements pour qu'ils se sentent en sécurité. Les recommandations de Gighlione et Blanchet (1991), repris par Ngnombouowo Tenkué (2024, p. 200) ont servi de base pour conduire les entretiens. Ces auteurs posent que la conduite de l'entretien débute à l'aide de consignes qui sont des actes directeurs qui initient le discours sur un thème donné. L'entretien se poursuit avec des relances qui sont des actes subordonnés qui réfèrent à l'énoncé précédent de l'interviewé. Les entretiens furent d'une durée moyenne de quinze minutes selon la disponibilité des élèves.

Nous avons rencontré les participants deux fois, cherchant à atteindre le principe de saturation. En effet, à en croire Mayer et al. (2000, p. 53), les rencontres répondent au principe de saturation lorsque la poursuite de la collecte de données n'apprend plus rien au chercheur, n'apporte plus aucune idée nouvelle comparativement à celles qui ont déjà été trouvées, ne fournit pas une meilleure compréhension du phénomène étudié. De plus, le fait de rencontrer le sujet à plusieurs reprises permet d'approfondir la relation de confiance. De cette manière, le sujet qui se raconte, a la possibilité de réfléchir et de se préparer pour le prochain entretien. Quant au chercheur, cela lui

donne la possibilité de revenir sur certains points restés obscurs (Giordano, 2003 cité par Nganli Gou, 2025, p. 64).

La première rencontre fut consacrée au focus group discussion afin de retenir les participants pouvant mieux nous renseigner sur la vie associative au sein des établissements scolaires. Lors de cette période, les participants ont lu le formulaire de consentement éclairé leur expliquant le but et les objectifs de la recherche. Lors de cette présente rencontre, il y a eu une période d'échange où nous avons répondu aux interrogations des participants permettant ainsi de clarifier l'étude et favoriser la création d'un climat de confiance. La confidentialité et l'anonymat leur ont été rassurés.

La deuxième rencontre a été le début véritable des entretiens avec les participantes. Elle a fait une présentation civile d'elle-même. Il s'agissait en fait de donner les caractéristiques sociodémographiques telles que retenues pour le guide d'entretien. Les entrevues furent enregistrées par le magnétophone de notre téléphone avec le consentement des participants. La transcription se faisait directement après l'entretien. La troisième rencontre, c'est-à-dire le deuxième entretien a abordé les thèmes qui, après le bilan partiel de chaque entretien, n'apparaissaient pas et en fonction du besoin, des rencontres nouvelles se programmaient. Lors de la dernière rencontre, il s'agit des attentes qu'avait le participant, aussi s'il y'a des ajouts, des éclaircissements sur ce qu'il avait dit lors des entretiens antérieurs.

Il convient de noter qu'à la fin de chaque entretien, nous remercions toujours les participants pour leur disponibilité et nous faisons directement le bilan après transcription, question de voir quel thème n'a pas été abordé. Après tous ces entretiens, nous avons eu un flux de données qu'il fallait dès lors analyser. Toutefois, l'analyse de ces résultats devait se faire selon une technique bien précise.

## 2. Résultats

Les élèves s'impliquent dans les activités associatives pour des fins utilitaristes. C'est pour eux un espace d'apprentissage et de symbiose. Les activités associatives leur permettent également de se familiariser avec leurs encadrants et permettre ainsi le partage des connaissances. C'est ce qui ressort du discours de Frédo lorsqu'il déclare :

*Il peut apprendre avec toi facilement et vous pouvez facilement vous compléter. C'est ça qui m'a beaucoup marqué depuis que je suis ici. Ça a permis que je puisse bien assimiler les leçons, ce que je ne peux pas faire à la maison (Frédo).*

Les activités associatives permettent également une croissance et une certaine maturité des élèves. Elles offrent aux élèves la possibilité de passer de la théorie à la pratique et sortir ainsi des connaissances livresques pour se retrouver sur le terrain. À ce sujet, Kenzo déclare :

*Ça permet que dans la vie associative, qu'on puisse aussi grandir en quota intellectuel. Parce qu'on a tendance à dire que les généralistes sont plus active dans l'écrit, or avec ces clubs notamment en science, ça permet que tu puisses voir les choses directement, pas seulement à travers les écrits. Ça fait un mélange de général et pratique (Kenzo).*

Zaki va dans la même logique que Kenzo lorsqu'il ajoute :

*La vie associative permet aux élèves de mieux comprendre une leçon, et de partager les idées, par exemple quand on donne un exercice, tout le monde a le droit de donner une idée, donc ça permet aux élève de mieux faire un exercice, de mieux s'exercer (Zaki).*

C'est également le cas chez Agoken :

*C'est arrivé ici que l'enfant se fortifie, il voit beaucoup de choses qu'il ne voyait pas à l'école primaire. Il a de nouveaux camarades, chacun n'a pas le même système de vie. Comme il a dit, d'autres étudient à la maison d'autres non. On peut former les groupes d'étude après les cours, on peut dire 30 minutes on étudie. Donc c'est facile aussi de connaître les gens au lycée, d'avoir une idée de leur vie ; parce que quelqu'un peut venir te voir, il te raconte son problème, et la vie associative en fait c'est la meilleure au lycée (Agoken).*

*Je pense que la vie associative peut ... faciliter les relations d'entraide, par exemple compléter nos connaissances, il peut y avoir une personne qui connaît les parties de la fleur dans la tête, mais ne peut pas les identifier si la fleur est devant lui et il un autre qui peut le faire, alors ils se complètent, ce qui permet de faire grandir les connaissances de chacun. Donc c'est complétant mutuellement nos connaissances, au fur et à mesure que nous partons à l'école, que nous grandissons, qui va nous aider positivement dans la vie active (Frédo).*

*Je soutiens le point de vue de mon camarade selon lequel la vie associative favorise l'entre-aide dans le cadre de l'enseignement, parce que nous pouvons être dans une salle de classe et l'élève est timide à tel point que quand le professeur dispense le cours, il est incapable de dire qu'il ne comprend pas tel ou tel notion ; or à travers les groupes d'étude qu'on propose ça permet à ceux-là qui n'ont pas pu comprendre en classe de comprendre (Kenzo).*

### 3. Discussion

Les résultats de cette étude vont dans le sens de l'hypothèse de départ à savoir que les élèves ne s'intéressent à une activité para, péri ou post scolaire que lorsque celle-ci va les aider dans la compréhension de ses disciplines de premier groupe. Aucun participant de l'étude n'a évoqué des éléments en lien avec le fait d'adhérer à une association pour se rendre utile, se distraire ou pour avoir de nouveaux amis. Pourtant, selon Becquet (2004, p. 66), « les jeunes sont plus présents dans les associations sportives et culturelles ». Aussi, « si de la fréquentation croissante des associations sportives et culturelles et décroissante des organisations professionnelles, on déduit généralement que les pratiques associatives sont désormais tournées vers l'épanouissement personnel aux dépend du militantisme (Hatchuel, Loisel, 1998, p. 137), un tel constat appliqué aux jeunes peut laisser entendre que leur présence dans les associations se limite à la consommation des loisirs ». Les affirmations de ces auteurs ne se confirment pas sur le terrain. En effet, des élèves du Collège François Xavier Vogt et du Lycée Bilingue d'Etoug-Ebe, aucun n'a affirmé être dans une association pour se distraire ou se recréer. Ils semblent s'inscrire dans les associations pour s'armer des savoirs, savoir-faire et savoir-être. Aussi, les indices, acquisition des compétences en s'acquittant de nouvelles connaissances et des habilités semblent refléter l'intérêt des participants à l'implication dans une association.

### Conclusion

En conclusion, l'analyse des résultats de cette étude révèle que les élèves sont attirés vers les associations beaucoup plus pour se former et pour acquérir des compétences. Très peu y vont pour se distraire, se divertir, pour se recréer. En effet, des élèves du Collège François Xavier Vogt et du Lycée Bilingue d'Etoug-Ebé, aucun n'affirme être dans une association pour se distraire ou se recréer. Ils semblent s'inscrire dans les associations pour s'armer des savoirs, savoir-faire et savoir-être. Aussi, les indices, acquisition des compétences en s'acquittant de nouvelles connaissances et des habilités semblent refléter l'intérêt des participants à l'implication dans une association. Une étude qui prendrait en compte l'aspect motivationnel est susceptible de mieux renseigner sur la problématique d'adhésion des jeunes aux activités associatives. En d'autres termes, les jeunes qui s'inscrivent dans les associations veulent tout simplement « joindre l'utile à l'agréable ». D'autre part, cette étude a permis de se rendre compte que les travaux actuels sur la participation des jeunes aux activités associatives présentent un certain nombre de limites. En effet, ils tendent à davantage mettre l'accent les trois dimensions de la vie associative que sont : la dimension relationnelle, altruiste et utilitariste. Or, les déterminants personnels semblent prendre le dessus.

### Références bibliographiques

- BECQUET Valérie, 2004, « Les jeunes et la vie associative: attraits et usages », *Revue internationale de l'économie sociale*, (294), 63-73.
- BECQUET Valérie, 2008, *Des inégalités de genre à la sélection sexuelle prénatale: la masculinité des naissances au Viêt Nam*, [Doctoral dissertation, Sorbonne Paris cité]. Publié.
- BECQUET Valérie, 2009, « Se saisir du conseil de la vie lycéenne: des principes à l'exercice de la fonction de délégué », *Carrefours de l'éducation*, (2), 65-80.
- DEFURNY Jacques, 1992, *Le secteur de l'économie sociale en Belgique*, Dunod.

- ÉBALÉ MONEZE Chandel, 2019, *La psychologie sociale au Cameroun*, Monange.
- GIGHLIONE René et BLANCHET Alain, 1991, *Methodes et outils pour l'analyse des verbalisations*. PUF.
- GIORDANO Yves, 2003, *Conduire un projet de recherche : Une perspective qualitative*, EMS.
- LARIVIÈRE Nicole et Corbière Michel, 2014, *Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes. Dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé*, Presses de l'Université du Québec.
- MAYER John, SALOVEY Peter, CARUSO David, 2000, « Capacités humaines : intelligence émotionnelle », *Revue annuelle de psychologie*, 59 (1), 507-536.
- NGANLI GOU Mireille Albertine, 2025, *Vie associative et parcours scolaire : cas des élèves des établissements d'enseignement secondaire de la ville de Yaoundé*, [Mémoire de recherche, Université de Yaoundé 1]. Publié.
- NGNOMBOUOWO TENKUE Josué, 2024, *Institution thérapeutique, stratégies de prise en charge et capacités de désymbolisation chez les enfants atteints de TDAH*. [Thèse de doctorat inédit], Université de Yaoundé 1, Yaoundé, Cameroun.